



COMMUNE DE PONCHON

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU LUNDI 21 OCTOBRE 2019

Présents : Robert JOYOT, Maire.

Yannig MERLIN; Colette JOLLIVET; Geneviève DELABY, Denis ROLLAND, **Adjoint**s.

Martine CANIVET, Claudine LEFEVRE, Nadège PERROTTE, Alain CHOTEAU, Jean-Claude GIRET, Bernard LECOQ, Bernard LETUVE, Gérard SOUFFLET ; Olivier WAUTERS, **Conseill**ers.

Absente Elodie THERY,

Secrétaire de séance : Geneviève DELABY

Compte rendu de la séance du 13 août 2019 :

Observations de Jean Claude GIRET

- Abandon du chemin rural n° 24

« Sous cette condition la proposition de Monsieur BIBERON est mise au vote »

Nous n'avons pas voté « sous cette condition ». Il faut donc supprimer ces trois mots et dire uniquement « La proposition de Monsieur BIBERON est mise au vote ».

- Questions diverses

- Au sujet de la vidéo protection

Nous n'avons pas proposé « que l'on étudie le sujet » mais « que l'on se renseigne à ce qui a été fait dans les communes voisines comme Saint Sulpice ».



COMMUNE DE PONCHON

- Coupe de bois

Ajouter : Monsieur GIRET fait remarquer que FLINT a déjà en partie amorti le prix auquel la commune lui a vendu le terrain.



1) Défibrillateur :

Un défibrillateur a été commandé pour la somme de 2 290.80 € TTC.

Nous avons reçu une lettre signée de Monsieur Olivier PACCAUD, Sénateur, et de Monsieur Olivier DASSAULT, Député, président du FO3DR, « Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité », nous annonçant une subvention de 1000 €.

Accord unanime du Conseil pour l'attribution de cette subvention.

2) Résultat du budget annexe du Larris.

Recettes

Vente du terrain	350 000,00 €	
Deux terrains à bâtir valorisés	<u>150 000,00 €</u>	
		500 000 ,00€

Dépenses

Liées au projet de lotissement communal abandonné	19 983,07 €	
Achat du terrain à la commune	26 416,03 €	
Indemnité versée à l'exploitant	<u>22 254 ,03 €</u>	
		<u>68 653,13 €</u>
Excédent		431 346,87 €

Le résultat est approuvé à l'unanimité.



COMMUNE DE PONCHON

3) Affectation de l'excédent du Larris au budget principal de la commune :

Elle est approuvée à l'unanimité.

4) Clôture du budget annexe du Larris.

Elle est approuvée à l'unanimité.

5) Affectation de l'excédent du Larris dans le budget général de la commune

Acquisition du terrain du Bouloir

- o par la dation en paiement de deux terrains du Larris 150 000,00 €

Voirie 148 000,00 €

Aménagement, Agrandissement, Accessibilité

- o de la Mairie et de l'Ecole 133 346,87 €

431 346,87 €

Votent pour cette répartition :

Robert JOYOT, Yannig MERLIN, Colette JOLLIVET, Geneviève DELABY, Denis ROLLAND,

Martine CANIVET, Claudine LEFEVRE, Bernard LETUVE, Nadège PERROTTE, Alain CHOTEAU,

Olivier WAUTERS.

Votent contre :

Jean Claude GIRET, Bernard LECOQ, Gérard SOUFFLET.

La répartition est adoptée.

Jean Claude GIRET explique le sens de son vote par le fait que cette répartition lui paraît trop obscure.



COMMUNE DE PONCHON

6) Autorisation de voirie pour ENEDIS

ENEDIS sollicite une autorisation de voirie pour l'enfouissement d'une ligne, sur les terrains du Larris, qui appartiennent à la commune, et qui sont loués au GAEC de FRAMICOURT.

L'enfouissement de la ligne est partiel.

On demande pourquoi on n'enfouit pas toute la ligne d'un seul coup.

Rendez-vous à prévoir avec ENEDIS.

On demandera en même temps à ENEDIS d'enlever tous les poteaux désaffectés.

7) Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Thelloise.

Il n'empêche aucune conséquence pour la commune, qui continuera à verser à la Thelloise une attribution de compensation annuelle de de 27 000,00 €.

Il est approuvé à l'unanimité.

8) Prime de fin d'année du personnel

Pour l'année 2018, elle était de 1 600 € par agent à temps complet.

Il est proposé de l'augmenter de 50 € pour la fixer à 1650 € par agent à temps complet

Accord unanime du Conseil Municipal sauf la voix de Jean Claude GIRET qui estime que la prime doit demeurer à 1 600 € par agent à temps complet.

A la demande de Jean Claude Giret, il est précisé qu'en cas d'absence prolongée pour cause de maladie « le versement de la prime suit le sort du traitement ».



COMMUNE DE PONCHON

9) Aménagement, Agrandissement, Accessibilité de la Mairie et de l'Ecole Proposition du Crédit Agricole

Le crédit agricole propose l'ouverture d'une ligne de préfinancement de 1 000 000,00 €, sur 24 mois au taux actuel de 0,90 %,

Consolidable en emprunt à long terme, d'un montant maximum de 600 000,00 €, d'une durée maximum de 25 ans, au taux fixe actuel de 0,88 %

Accord unanime du Conseil Municipal.

10) Groupement de Commandes de la Thelloise

Pour les travaux de voirie, pour les années 2020, 2021 et 2022.

A l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer à ce groupement.

11) Desserte électrique d'une parcelle de terrain située impasse de Blainville

- Montant des travaux chiffrés par SE60 : 5 714,42 €
- Ces travaux seront mis à la charge de l'acquéreur constructeur, pour ce montant, au moment de la signature de son permis de construire
- A moins que la Commune prenne les travaux à sa charge aux conditions suivantes :

Montant des travaux	5 714,42 €
Subvention	<u>2 821,50 €</u>
A la charge de la Commune	2 892,92 €

A part Robert JOYOT, tout le Conseil refuse la moindre participation de la Commune.



QUESTIONS DIVERSES

Travaux de voirie en cours.

- Gérard SOUFFLET juge bien faits les travaux de la rue de Pierrepont.
- Claudine LEFEBVRE relève qu'il n'y a pas de caniveaux.
- Gérard SOUFFLET déplore qu'on n'ait pas prévu un trottoir plus large dans la rue des Beurrons.
- Le revêtement du pont de la rue de Pierrepont devrait être refait dans toute sa largeur.
- Denis ROLLAND relève la persistance de l'effondrement de voirie dans la rue des Petits Prés.

Circulation

- Claudine LEFEBVRE déplore la circulation des camions. La Commune est interdite aux poids lourds de 3,5 tonnes, sauf pour la desserte locale.

Eclairage public

- Claudine LEFEBVRE juge trop tardif, jusqu'à minuit, le fonctionnement de l'éclairage public.

Poteaux électriques

- Olivier WAUTERS demande que l'on dépose les poteaux désaffectés.

Vidéo Surveillance

- Elle fonctionne dans la Mairie
- Elle est annoncée par les affiches
- Elle est autorisée par la Préfecture

Factures

- Jean Claude GIRET a relevé quelques factures non signés de Robert JOYOT
- Robert JOYOT signe toutes les factures.

Chauffage de la Salle des Fêtes

- Jean Claude GIRET a relevé qu'il fait parfois trop chaud.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères

- La Communauté du Thelle ne percevais ni taxe, ni redevance.
- La Communauté de la Ruraloise percevait une redevance de 220 € par ménage, ce qui lui rapportait 1 200 000 € par an.
- La Communauté de la Thelloise, issue de la fusion des deux précédentes communautés, est tenue d'appliquer un système uniforme sur tout le territoire. Et elle ne peut abandonner 1 200 000 € par an.
- Le Conseil Communautaire de la Thelloise a décidé l'instauration de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères pour l'ensemble de la Thelloise.

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON

Téléphone : 03 44 03 31 58 – Télécopie : 03 44 03 46 17

Mail : mairie.de.ponchon@orange.fr - Site internet : <http://ponchon.fr>